



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 30676

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme envisagée des baux commerciaux. Il apparaît en effet que le groupe de travail qu'il a mis en place ne comporte pas de représentants des commerçants. Or, dans la mesure où ce sont les commerçants qui auront à connaître principalement des modifications des baux commerciaux, leur présence au sein de la commission Pelletier paraît souhaitable afin qu'ils puissent faire part de leurs préoccupations et de leurs réflexions : une concertation aussi large que possible sur une question aussi sensible est nécessaire. Elle lui demande donc s'il compte associer très rapidement les représentants des commerçants à la réflexion sur la réforme des baux commerciaux, les conclusions devant lui être remises en avril 2004.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail a été constitué afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer la législation sur les baux commerciaux. Ce groupe de travail qui est composé de magistrats, d'avocats, d'un professeur de droit, d'un notaire, de représentants de locataires, de bailleurs, d'investisseurs, de professionnels de l'immobilier, ainsi que de deux fonctionnaires de la direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, comprend donc bien des représentants des commerçants. Le groupe a notamment pour mission de réfléchir au champ d'application des baux commerciaux, aujourd'hui très étendu. Il doit également faire des propositions pour réduire le contentieux en ce domaine. Il procède actuellement à l'audition des principaux acteurs concernés, notamment des organisations de commerçants et d'artisans. Il est tout à fait exclu que les travaux du groupe de travail conduisent à modifier des éléments tels que le droit à renouvellement des commerçants et artisans ou la pérennité de leur droit au bail qui constitue bien souvent une partie significative de leur patrimoine. L'ensemble des partenaires concernés seront réunis en février 2004, en vue de restituer le fruit des auditions et d'engager le débat.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30676

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9762

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1074